

SOLUTIONS FPG SUN LIFE ET AVANTAGE À VIE FPG SUN LIFE

COMPTE DE PROPRIÉTAIRE APPARENT ET D'INTERMÉDIAIRE

DEMANDE

JUIN 2022

Solutions FPG Sun Life et Avantage à vie FPG Sun Life sont des contrats individuels de rente à capital variable établis par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

Fonds de placement garanti (FPG) Sun Life

Demande de compte de propriétaire apparent et d'intermédiaire

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie – 30, rue Adelaide Est, bureau 1, Toronto (Ontario) M5C 3G9 – Téléc. : 1-855-247-6372
 Numéro sans frais (en français) : 1-844-374-1375 Numéro sans frais (en anglais) : 1-844-753-4437

Type de produit et d'enregistrement

Choisir un type de produit, propriétaire apparent ou intermédiaire, et un type d'enregistrement.

Solutions FPG Sun Life Avantage à vie FPG Sun Life

Propriétaire apparent Intermédiaire

Contrat non enregistré RER FRR CELI Type d'immobilisation _____

Remarque : Pour les contrats enregistrés de propriétaire apparent, la fiducie détient les droits à titre de propriétaire du contrat. Le fiduciaire (ou son représentant autorisé) détient le contrat en fiducie pour le propriétaire véritable. Pour les contrats non enregistrés, le propriétaire véritable détient les droits à titre de propriétaire du contrat.

Renseignements sur le propriétaire apparent

Nom du propriétaire apparent ou de l'intermédiaire	Nom du fiduciaire (contrats enregistrés seulement)	Tampon d'autorisation du propriétaire apparent
Numéro de l'ordre transmis par voie électronique	Numéro du contrat (compte) du courtier/distributeur	

Renseignements sur le propriétaire véritable et vérification de l'identité

Le propriétaire véritable est le rentier à moins que vous n'ayez nommé une autre personne à la section **Renseignements sur le rentier**. Le propriétaire véritable doit être un résident du Canada au moment de l'établissement du contrat.

Nom du propriétaire véritable ou de l'entreprise/entité		Prénom		
Adresse de courriel				Sexe assigné à la naissance <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme
Adresse de domicile du propriétaire véritable (Indiquer une case postale ou «poste restante» n'est pas acceptable)				
Ville	Province	Code postal	Pays de résidence	
Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Numéro d'assurance sociale (NAS)/Numéro d'entreprise (NE)		Numéro de téléphone	

L'adresse postale est-elle la même que l'adresse de domicile? Oui Non Si non, fournir l'adresse postale.

Adresse	Ville	Province	Code postal
---------	-------	----------	-------------

Si la demande est présentée par une entité (succession, fiducie, société par actions/compagnie, société de personnes, etc.) les formulaires **Classification fiscale internationale d'une entité (4545-F)** et **Vérification de l'identité et détermination de tiers – Entités (4831-F)** sont obligatoires.

Pour les contrats non enregistrés (à l'exclusion des sociétés par actions/compagnies, fiducies et successions) : le reste de cette section DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE REMPLI.

Profession détaillée/Principale activité (si retraité, indiquer l'ancienne profession)
--

Renseignements sur le propriétaire véritable et vérification de l'identité (suite)

Les institutions financières canadiennes doivent, conformément à la partie XVIII (Foreign Account Tax Compliance Act - FACTA) et à la partie XIX (Norme commune de déclaration - NCD) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), utiliser les renseignements fournis sur le présent formulaire pour déterminer si elles doivent signaler votre compte financier à l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'ARC peut transmettre ces renseignements au gouvernement d'un autre pays ou territoire dont vous êtes le résident aux fins de l'impôt. De plus, si vous êtes une personne des États-Unis (soit un citoyen ou un résident des États-Unis aux fins de l'impôt), l'ARC peut transmettre les renseignements concernant votre compte à l'Internal Revenue Service (IRS).

Nous conserverons dans nos dossiers les renseignements recueillis sur ce formulaire jusqu'à ce que vous nous informiez d'un changement. Nous entendons ainsi tout changement qui a une incidence sur votre résidence fiscale à l'extérieur du Canada, comme un changement d'adresse ou de numéro de téléphone. Vous devez nous informer de tout changement dans les 30 jours et remplir un nouveau formulaire *Autocertification fiscale internationale d'un particulier (4573-F)*.

FATCA Êtes-vous un résident des États-Unis aux fins de l'impôt (statut qui s'applique aussi à un citoyen des États-Unis)? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, veuillez fournir le numéro d'identification fiscal (NIF) américain.	Numéro d'identification fiscal américain
NCD Êtes-vous résident d'un pays ou territoire autre que le Canada ou les États-Unis aux fins de l'impôt? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, veuillez indiquer le pays ou territoire de résidence fiscale et votre numéro d'identification fiscal (NIF). Résidence fiscale Numéro d'identification fiscal Si vous n'avez pas de numéro d'identification fiscal (NIF), indiquez pourquoi : <input type="checkbox"/> Raison A : J'ai fait une demande pour obtenir un NIF, mais je ne l'ai pas encore reçu. <input type="checkbox"/> Raison B : Le pays/territoire où j'habite aux fins de ma résidence fiscale n'émet pas de NIF. <input type="checkbox"/> Autre : Veuillez préciser. _____	
Remarque : Si vous devez indiquer plus d'un pays ou territoire aux fins de l'impôt et plus d'un NIF, remplissez le formulaire <i>Autocertification fiscale internationale d'un particulier (4573-F)</i> .	

Il faut toujours vérifier l'identité des clients et déterminer s'il y a participation de tiers. Cela permet à la Sun Life de gérer le risque et de se conformer à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes ainsi qu'à d'autres lois ou règlements qui s'appliquent.

S'il vous faut plus d'espace pour une partie de cette section ou si vous utilisez la méthode d'identification Processus double, veuillez remplir la section pertinente du formulaire *Vérification de l'identité et détermination de tiers et de personnes politiquement exposées (PPE) – Particuliers (4830-F)* et le joindre à la présente proposition.

Combien d'exemplaires du formulaire 4830-F ont été remplis pour cette proposition ou ce contrat? _____

Méthode d'identification

Remarque : Si vous ne rencontrez pas le client en personne, vous devez utiliser le processus double. Pour en savoir plus, reportez-vous aux instructions sur la façon de vérifier l'identité sur le formulaire (4830-I-F).

Choisir **l'une** des méthodes ci-dessous (A ou B) et fournir les renseignements demandés. Consigner tous les renseignements ci-dessous; ne pas joindre de photocopies.

A) Pièce d'identité avec photo

Il faut voir la version authentique, valide et à jour du passeport canadien, du permis de conduire ou d'un document délivré par un gouvernement fédéral, provincial ou territorial du Canada pour cette personne. Un document d'identification avec photo d'un pays étranger est acceptable s'il s'agit d'un document équivalent aux documents d'identification avec photo canadiens.

Type de document	Numéro du document		
Date d'expiration (jj-mm-aaaa)	Province qui a délivré le document	Pays qui a délivré le document	Date de la vérification (jj-mm-aaaa)

B) Processus double – remplir **SEULEMENT** les sections 1, 6 et 7 du formulaire *Vérification de l'identité et détermination de tiers et de personnes politiquement exposées (PPE) – Particuliers (4830-F)*. Assurez-vous que la section **Renseignements sur les tiers, les personnes politiquement exposées et les dirigeants d'organisations internationales** est remplie dans la présente demande.

Renseignements sur le contrat détenu en copropriété véritable, le contrat détenu en fiducie ou le régime enregistré de conjoint et vérification de l'identité

Les contrats détenus en copropriété véritable et détenus en fiducie ne sont pas permis pour les contrats enregistrés. Remplir cette section si vous demandez un RER/FRR de conjoint. Le copropriétaire véritable doit être un résident du Canada au moment de l'établissement du contrat. **Pour les contrats détenus en copropriété, si vous voulez que le contrat demeure en vigueur après le décès du rentier, il faut remplir la section Renseignements sur le rentier remplaçant.**

- Copropriétaire véritable avec droit de survie (ne s'applique pas au Québec) En fiducie
 Copropriétaire véritable (y compris propriété en commun du contrat) Conjoint-cotisant

Nom de famille		Prénom		Sexe assigné à la naissance <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	
Date de naissance (jj-mm-aaaa)		Numéro d'assurance sociale (NAS)		Pays de résidence	

Signataire autorisé

- Une seule signature est requise. Pour certaines opérations, comme les désignations de bénéficiaire, les deux signatures seront requises. Si cette case n'est pas cochée, les deux signatures seront requises pour toutes les opérations. D'autres restrictions pourraient s'appliquer.

Titulaires subrogés (au Québec seulement) :

- Cocher ici si vous (le propriétaire) et le copropriétaire voulez vous nommer l'un l'autre en tant que titulaires subrogés.

Pour les contrats non enregistrés (à l'exclusion des sociétés par actions/compagnies, fiducies et successions) : le reste de cette section DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE REMPLI.

Profession détaillée/Principale activité (si retraité, indiquer l'ancienne profession)
--

Les institutions financières canadiennes doivent, conformément à la partie XVIII (Foreign Account Tax Compliance Act - FACTA) et à la partie XIX (Norme commune de déclaration - NCD) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), utiliser les renseignements fournis sur le présent formulaire pour déterminer si elles doivent signaler votre compte financier à l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'ARC peut transmettre ces renseignements au gouvernement d'un autre pays ou territoire dont vous êtes le résident aux fins de l'impôt. De plus, si vous êtes une personne des États-Unis (soit un citoyen ou un résident des États-Unis aux fins de l'impôt), l'ARC peut transmettre les renseignements concernant votre compte à l'Internal Revenue Service (IRS).

Nous conserverons dans nos dossiers les renseignements recueillis sur ce formulaire jusqu'à ce que vous nous informiez d'un changement. Nous entendons ainsi tout changement qui a une incidence sur votre résidence fiscale à l'extérieur du Canada, comme un changement d'adresse ou de numéro de téléphone. Vous devez nous informer de tout changement dans les 30 jours et remplir un nouveau formulaire *Autocertification fiscale internationale d'un particulier (4573-F)*.

FATCA Êtes-vous un résident des États-Unis aux fins de l'impôt (statut qui s'applique aussi à un citoyen des États-Unis)? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, veuillez fournir le numéro d'identification fiscal (NIF) américain.	Numéro d'identification fiscal américain			
NCD Êtes-vous résident d'un pays ou territoire autre que le Canada ou les États-Unis aux fins de l'impôt? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, veuillez indiquer le pays ou territoire de résidence fiscale et votre numéro d'identification fiscal (NIF). <table border="1"><tr><td>Résidence fiscale</td><td rowspan="2">Si vous n'avez pas de numéro d'identification fiscal (NIF), indiquez pourquoi : <input type="checkbox"/> Raison A : J'ai fait une demande pour obtenir un NIF, mais je ne l'ai pas encore reçu. <input type="checkbox"/> Raison B : Le pays/territoire où j'habite aux fins de ma résidence fiscale n'émet pas de NIF. <input type="checkbox"/> Autre : Veuillez préciser. _____</td></tr><tr><td>Numéro d'identification fiscal</td></tr></table>	Résidence fiscale	Si vous n'avez pas de numéro d'identification fiscal (NIF), indiquez pourquoi : <input type="checkbox"/> Raison A : J'ai fait une demande pour obtenir un NIF, mais je ne l'ai pas encore reçu. <input type="checkbox"/> Raison B : Le pays/territoire où j'habite aux fins de ma résidence fiscale n'émet pas de NIF. <input type="checkbox"/> Autre : Veuillez préciser. _____	Numéro d'identification fiscal	
Résidence fiscale	Si vous n'avez pas de numéro d'identification fiscal (NIF), indiquez pourquoi : <input type="checkbox"/> Raison A : J'ai fait une demande pour obtenir un NIF, mais je ne l'ai pas encore reçu. <input type="checkbox"/> Raison B : Le pays/territoire où j'habite aux fins de ma résidence fiscale n'émet pas de NIF. <input type="checkbox"/> Autre : Veuillez préciser. _____			
Numéro d'identification fiscal				
Remarque : Si vous devez indiquer plus d'un pays ou territoire aux fins de l'impôt et plus d'un NIF, remplissez le formulaire <i>Autocertification fiscale internationale d'un particulier (4573-F)</i> .				

Il faut toujours vérifier l'identité des clients et déterminer s'il y a participation de tiers. Cela permet à la Sun Life de gérer le risque et de se conformer à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes ainsi qu'à d'autres lois ou règlements qui s'appliquent.

S'il vous faut plus d'espace pour une partie de cette section ou si vous utilisez la méthode d'identification Processus double, veuillez remplir la section pertinente du formulaire *Vérification de l'identité et détermination de tiers et de personnes politiquement exposées (PPE) – Particuliers (4830-F)* et le joindre à la présente proposition.

Combien d'exemplaires du formulaire 4830-F ont été remplis pour cette proposition ou ce contrat? _____

Renseignements sur le contrat détenu en copropriété véritable, le contrat détenu en fiducie ou le régime enregistré de conjoint et vérification de l'identité (suite)

Méthode d'identification

Remarque : Si vous ne rencontrez pas le client en personne, vous devez utiliser le processus double. Pour en savoir plus, reportez-vous aux instructions sur la façon de vérifier l'identité sur le formulaire (4830-I-F).

Choisir l'une des méthodes ci-dessous (A ou B) et fournir les renseignements demandés. Consigner tous les renseignements ci-dessous; ne pas joindre de photocopies.

A) Pièce d'identité avec photo

Il faut voir la version authentique, valide et à jour du passeport canadien, du permis de conduire ou d'un document délivré par un gouvernement fédéral, provincial ou territorial du Canada pour cette personne. Un document d'identification avec photo d'un pays étranger est acceptable s'il s'agit d'un document équivalent aux documents d'identification avec photo canadiens.

Type de document		Numéro du document	
Date d'expiration (jj-mm-aaaa)	Province qui a délivré le document	Pays qui a délivré le document	Date de la vérification (jj-mm-aaaa)

B) Processus double – remplir SEULEMENT les sections 1, 6 et 7 du formulaire *Vérification de l'identité et détermination de tiers et de personnes politiquement exposées (PPE) – Particuliers (4830-F)*. Assurez-vous que la section **Renseignements sur les tiers, les personnes politiquement exposées et les dirigeants d'organisations internationales est remplie dans la présente proposition.**

Renseignements sur le rentier

Dans le cas des contrats non enregistrés, à remplir si le rentier n'est pas le propriétaire véritable. Dans le cas des contrats enregistrés, le rentier doit être le propriétaire véritable. Le rentier doit être un résident du Canada au moment de l'établissement du contrat.

Si cette section n'est pas remplie, le rentier est le propriétaire véritable.

Nom de famille du rentier		Prénom		Sexe assigné à la naissance <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	
Pays de résidence	Date de naissance (jj-mm-aaaa)		Lien avec le propriétaire véritable		

Renseignements sur le rentier remplaçant

Pour les contrats non enregistrés et les FRR seulement. Dans le cas d'un FRR, le rentier remplaçant doit être le conjoint du rentier.

Si vous voulez que le contrat demeure en vigueur après le décès du rentier, il faut remplir la présente section.

Le rentier remplaçant doit être un résident du Canada au moment de l'établissement du contrat. Une personne agissant en vertu d'un mandat ou d'une procuration ne peut pas désigner un rentier remplaçant.

Cocher ici si le rentier remplaçant est le copropriétaire véritable.

Nom de famille du rentier remplaçant		Prénom		Sexe assigné à la naissance <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	
Lien avec le propriétaire véritable					

Renseignements sur le propriétaire véritable successeur

Pour les contrats non enregistrés et les CELI seulement.

À remplir si le contrat doit rester en vigueur après le décès du propriétaire véritable.

Le propriétaire véritable successeur doit être un résident du Canada au moment de l'établissement du contrat.

Une personne agissant en vertu d'un mandat ou d'une procuration ne peut pas désigner un propriétaire véritable successeur.

Nom de famille du propriétaire véritable successeur		Prénom		Sexe assigné à la naissance <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	
Lien avec le propriétaire véritable					

Option de revenu garanti à vie

Doit être sélectionnée si vous souscrivez la série Revenu ou un contrat Avantage à vie FPG Sun Life et ne peut pas être changée.

Dans le cas d'un contrat avec l'option revenu deux vies, sauf s'il s'agit d'un REER, la deuxième vie doit être le rentier remplaçant pour que le revenu continue à être versé.

Option revenu une vie (doit être le rentier).

Option revenu deux vies (la deuxième vie doit être le conjoint ou conjoint de fait du rentier au sens défini dans la Loi de l'impôt sur le revenu [Canada]). Fournir les renseignements demandés ci-dessous.

Cocher ici si la deuxième vie est le copropriétaire véritable ou le conjoint-cotisant nommé à la section **Renseignements sur le contrat détenu en copropriété véritable, le contrat détenu en fiducie ou le régime enregistré de conjoint.**

Nom de famille	Prénom	Date de naissance (jj-mm-aaaa)
----------------	--------	--------------------------------

Désignation de bénéficiaire

Pour les contrats non enregistrés seulement.

Remarque : Si un bénéficiaire décède avant le dernier rentier survivant et qu'il n'y a pas de bénéficiaire en sous-ordre pour la part du bénéficiaire décédé, sa part sera payable au propriétaire ou, si le propriétaire est décédé, aux ayants droit du propriétaire.

* Lien du bénéficiaire avec le rentier (au Québec, lien du bénéficiaire avec le propriétaire véritable).

Premier bénéficiaire 1

Nom	Lien*	Part
Le ou les bénéficiaires en sous-ordre pour la part de ce premier bénéficiaire (Le pourcentage total de répartition pour tous les bénéficiaires en sous-ordre doit être égal à 100 % pour chacun des premiers bénéficiaires.)		
Nom	Lien*	Part %
Nom	Lien*	Part %

Premier bénéficiaire 2

Nom	Lien*	Part
Le ou les bénéficiaires en sous-ordre pour la part de ce premier bénéficiaire (Le pourcentage total de répartition pour tous les bénéficiaires en sous-ordre doit être égal à 100 % pour chacun des premiers bénéficiaires.)		
Nom	Lien*	Part %
Nom	Lien*	Part %

Premier bénéficiaire 3

Nom	Lien*	Part
Le ou les bénéficiaires en sous-ordre pour la part de ce premier bénéficiaire (Le pourcentage total de répartition pour tous les bénéficiaires en sous-ordre doit être égal à 100 % pour chacun des premiers bénéficiaires.)		
Nom	Lien*	Part %
Nom	Lien*	Part %

Nom du ou des fiduciaires nommés pour le ou les bénéficiaires mineurs (au Québec, toute somme payable à un bénéficiaire durant la minorité de celui-ci sera payée au(x) parent(s) ou tuteur légal de ce bénéficiaire)

Désignation de bénéficiaire (suite)

- Une désignation de bénéficiaire qui comprend des premiers bénéficiaires ou des bénéficiaires en sous-ordre additionnels est jointe à la présente.

Je veux (Nous voulons) désigner _____
_____ comme bénéficiaire(s) irrévocable(s).

Au Québec : la désignation du conjoint (mariage ou union civile) comme bénéficiaire est irrévocable, à moins que le propriétaire ne coche la case Révocable ici : Révocable

Option de règlement sous forme de rente :

- Je veux (Nous voulons) qu'un ou plusieurs des bénéficiaires reçoivent leur part de la prestation de décès sous forme de rente à constitution immédiate. Remplir le formulaire *Option de règlement sous forme de rente – FPG Sun Life (4633-F)* et le joindre à la présente demande.

Directives spéciales

Renseignements sur les tiers, les personnes politiquement exposées et les dirigeants d'organisations internationales

Pour les contrats non enregistrés seulement.

Pour les contrats détenus par une société par actions/compagnie, une société de personnes, une succession ou une fiducie et les contrats en fiducie, il faut remplir le formulaire **Vérification de l'identité et détermination de tiers et de personnes politiquement exposées (PPE) – Particuliers (4830-F)**.

Est-ce qu'un tiers paiera le contrat ou aura l'usage du contrat ou est-ce que le contrat sera utilisé ou signé au nom d'un tiers?

- Non** Si non, remplir le reste de cette section.
- Oui** Si oui, joindre le formulaire *Vérification de l'identité et détermination de tiers et de personnes politiquement exposées (PPE) – Particuliers (4830-F)* dûment rempli.

À la connaissance du demandeur/propriétaire, le demandeur/propriétaire, un membre de sa famille ou un proche collaborateur a-t-il occupé l'une des charges de PPE ou de DOI indiquées à la section «Ce que vous comprenez et acceptez lorsque vous signez cette demande» à la fin de la présente?

- Non** Si non, remplir le reste de cette section.
- Oui** Si oui, joindre le formulaire *Vérification de l'identité et détermination de tiers et de personnes politiquement exposées (PPE) – Particuliers (4830-F)* dûment rempli.

Fournir la source de paiement pour la présente demande ou le contrat en cause. (Sélectionner tout ce qui s'applique.)

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Salaire ou revenu gagné | <input type="checkbox"/> Épargne du demandeur/propriétaire | <input type="checkbox"/> Revenu d'entreprise |
| <input type="checkbox"/> Compte de placement existant | <input type="checkbox"/> Fonds empruntés | <input type="checkbox"/> Revenu de régime de retraite |
| <input type="checkbox"/> Fonds obtenus par voie de don | <input type="checkbox"/> Vente d'une propriété | <input type="checkbox"/> Prestation de décès ou succession |
| <input type="checkbox"/> Fonds hérités | <input type="checkbox"/> Prestations sociales | <input type="checkbox"/> Autre (préciser ci-dessous) |

Quel est le but du produit demandé et à quoi servira-t-il (y compris un produit de rente qui pourrait prévoir le versement, à un moment donné, de paiements périodiques au titre du contrat)? (Ne faire qu'un seul choix.)

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Épargne | <input type="checkbox"/> Réserve liquide | <input type="checkbox"/> Fonds d'urgence |
| <input type="checkbox"/> Fonds de vacances | <input type="checkbox"/> Épargne-retraite | <input type="checkbox"/> Études |
| <input type="checkbox"/> Revenu | <input type="checkbox"/> Legs/héritage | <input type="checkbox"/> Autre (préciser ci-dessous) |

Attestation/Autorisation

Obligatoire – Tous les propriétaires véritables, rentiers et la deuxième vie (s'il y a lieu) doivent lire et signer cette section.

J'autorise (Nous autorisons) mon (notre) conseiller à m'envoyer (nous envoyer) la notice explicative et le contrat individuel de rente à capital variable, y compris tout supplément et les documents Aperçu du fonds, par voie électronique.

Je (Nous) :

- affirme (affirmons) que toutes les déclarations et réponses aux questions que contient la présente demande sont complètes et véridiques et qu'elles ont été fournies au conseiller en personne ou lors d'une vidéoconférence;
- ai (avons) lu la section «Protection des renseignements personnels» incluse dans cette demande et j'en accepte (nous en acceptons) les dispositions, et j'autorise (nous autorisons) la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (Sun Life) à obtenir, à utiliser et à transmettre à ses mandataires, à ses partenaires de distribution et à ses fournisseurs de services tout renseignement personnel me (nous) concernant aux fins de la gestion et du traitement de ce contrat et des services s'y rapportant;
- **reconnais (reconnaissons) avoir reçu (en version papier ou électronique) la notice explicative et le contrat individuel de rente à capital variable, y compris tout supplément et les documents Aperçu du fonds, avant de signer la demande;**
- **ai (avons) lu la section «Ce que vous comprenez et acceptez lorsque vous signez cette demande» à la fin de la présente;**
- reconnais (reconnaissons) que la protection éventuelle contre les créanciers pourrait être invalidée du fait que le contrat est établi au nom d'un courtier en valeurs mobilières, d'un fiduciaire du contrat enregistré de propriétaire apparent ou de toute personne autre que le propriétaire véritable;
- accepte (acceptons) de fournir tout renseignement supplémentaire qui pourrait être nécessaire à l'enregistrement et à la gestion de ce contrat;
- autorise (autorisons) la Sun Life et ses mandataires à transmettre des confirmations, des relevés et d'autres documents au distributeur et à accepter des directives du distributeur pour l'exécution d'opérations financières et non financières, conformément à mes (nos) directives et aux dispositions du contrat.

Autorisation d'opération

J'autorise (Nous autorisons) la Sun Life et ses mandataires à donner suite aux directives qu'ils recevront de mon (notre) conseiller s'ils ont tout lieu de croire que ce dernier les a reçues de moi (nous), verbalement ou par écrit. Ces directives sont limitées aux opérations indiquées au paragraphe Autorisation d'opération à la section «Ce que vous comprenez et acceptez lorsque vous signez cette demande» à la fin de la présente.

Fait à (ville) – Obligatoire	Fait à (province) – Obligatoire
Signature du propriétaire véritable X	Date (jj-mm-aaaa)
Signature du copropriétaire véritable X	Date (jj-mm-aaaa)
Signature du rentier (si le rentier n'est pas le propriétaire) X	Date (jj-mm-aaaa)
Signature de la deuxième vie* (doit être le conjoint du rentier) X	Date (jj-mm-aaaa)
Signature du parent/tuteur légal** X	Date (jj-mm-aaaa)

* Requis si l'option revenu deux vies est choisie.

** La signature du parent/tuteur légal est seulement exigée si le rentier n'est pas le propriétaire et qu'il est âgé de moins de 16 ans (18 ans au Québec).

Renseignements sur le conseiller et déclaration

Obligatoire – Les conseillers doivent lire et signer la présente section.

Sachant que la Sun Life s'appuiera sur ces renseignements pour faire des vérifications préalables et pour se conformer aux exigences des organismes de réglementation qui s'appliquent, je confirme avoir passé en revue les renseignements que contient cette demande, y compris la section «Ce que vous comprenez et acceptez lorsque vous signez cette demande», avec tous les demandeurs/propriétaires véritables et qu'à ma connaissance, à moins d'indication contraire, ces renseignements sont véridiques, exacts et complets.

Je confirme que tous les renseignements sur l'identité fournis sur le présent formulaire correspondent à ceux des pièces d'identité authentiques qui m'ont été présentées. Je confirme que j'ai informé le ou les propriétaires véritables au sujet de ce qui suit : a) les compagnies que je représente; b) le fait que je recevrai une rémunération sous forme de commissions ou de salaire pour la vente de ce produit; c) la possibilité que je reçoive une rémunération additionnelle sous forme de bonis ou de gratifications non monétaires comme des voyages ou la participation à des congrès; d) tout conflit d'intérêts qu'il peut y avoir pour moi dans le cadre de la vente de ce produit.

Pour la souscription d'un contrat non enregistré :

Avez-vous rencontré le client en personne? Oui Non

- Des démarches raisonnables ont été effectuées pour déterminer si le ou les titulaires du contrat agissent au nom d'un tiers.
- Si vous avez des motifs raisonnables de soupçonner qu'un DOI ou qu'une PPE non divulgué(e) est en cause dans la présente, envoyez des précisions par courriel à blanchiment.de.fonds@sunlife.com.
- Si vous n'êtes pas en mesure de déterminer si la personne agit pour le compte d'un tiers, mais que vous avez des motifs raisonnables de soupçonner que c'est le cas, envoyez les raisons pour lesquelles vous soupçonnez que la personne agit au nom d'un tiers par courriel à blanchiment.de.fonds@sunlife.com.

Nom de famille du conseiller		Prénom	
Numéro du courtier/distributeur	Numéro du conseiller		Numéro de téléphone
Signature du conseiller X		Province	Date (jj-mm-aaaa)
Signature du superviseur (s'il y a lieu) X			

Pour les contrats non enregistrés seulement – À remplir si le conseiller qui vérifie l'identité n'est pas le conseiller chargé du service.

En signant ci-dessous, vous confirmez les déclarations faites aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus.

Nom de famille du conseiller	Prénom	Numéro du conseiller
Signature du conseiller X		Date (jj-mm-aaaa)

Ce que vous comprenez et acceptez lorsque vous signez cette demande

Dans la présente demande, les termes «vous» et «propriétaire» renvoient au propriétaire véritable du contrat. Les contrats non enregistrés peuvent être la propriété véritable de plus d'une personne. Les termes «Sun Life» et «nous» renvoient à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

En signant à la section **Attestation/Autorisation** dans la présente demande, vous confirmez que vous comprenez ce qui suit :

Désignation de bénéficiaire (seulement pour les contrats non enregistrés de propriétaire apparent)

Les renseignements suivants s'appliquent aux désignations de bénéficiaire faites au moyen de la présente demande.

Vous pouvez désigner un ou des bénéficiaires. Si un mandataire (procuration) signe la demande au nom du propriétaire, le mandataire est autorisé uniquement à désigner les ayants droit du propriétaire comme bénéficiaire.

Si un bénéficiaire décède avant le dernier rentier survivant, la part de la prestation de décès de ce bénéficiaire sera payable au(x) bénéficiaire(s) en sous-ordre désigné(s) pour cette part qui survivent au dernier rentier survivant. Si aucun bénéficiaire en sous-ordre n'a survécu au dernier rentier survivant, la part du bénéficiaire décédé est payable au propriétaire véritable ou, si le propriétaire véritable est décédé, aux ayants droit du propriétaire véritable.

Pour les contrats régis par les lois du Québec, ces dispositions s'appliquent, que les parts des bénéficiaires de toutes catégories soient égales ou non.

Dans toutes les provinces sauf le Québec :

- Vous pouvez changer les bénéficiaires sans obtenir leur consentement, à moins que vous n'indiquiez que la désignation est irrévocable.
- Si vous désignez un enfant mineur comme bénéficiaire, vous devez nommer un fiduciaire qui recevra les fonds au nom de l'enfant.

Au Québec :

- La désignation du conjoint légal (mariage ou union civile) comme bénéficiaire est irrévocable, à moins de cocher la case «Révocable» à la section **Désignation de bénéficiaire** de la présente demande.
- Si vous désignez une personne autre que votre conjoint légal (mariage ou union civile) comme bénéficiaire, vous pouvez changer les bénéficiaires sans obtenir leur consentement, à moins que vous n'indiquiez que la désignation est irrévocable.
- Toute somme payable à un bénéficiaire mineur sera payée au(x) parent(s) ou au tuteur légal.

Déclaration relative à la vérification de l'identité et à la détermination de tiers et de personnes politiquement exposées

En vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et à des fins de gestion du risque, il faut que l'identité des clients ayant des contrats non enregistrés soit vérifiée et que l'existence et la participation de tout tiers soient déterminées. Il faut donc remplir les sections **Renseignements sur le propriétaire véritable et vérification de l'identité, Renseignements sur le contrat détenu en copropriété véritable, le contrat détenu en fiducie ou le régime enregistré de conjoint et vérification de l'identité** (s'il y a lieu) et **Renseignements sur les tiers, les personnes politiquement exposées et les dirigeants d'organisations internationales**.

Pour les contrats détenus par une société par actions/compagnie, une société de personnes, une succession ou une fiducie, il faut remplir le formulaire Vérification de l'identité et détermination de tiers – Entités (4831-F).

Voici quelques exemples de tiers : payeur, liquidateur, mandataire (procuration), cessionnaire de la garantie ou créancier hypothécaire.

Personne politiquement exposée (PPE) – Une personne politiquement exposée est soit un étranger politiquement vulnérable (EPV), soit un national politiquement vulnérable (NPV) qui occupe ou a déjà occupé l'une des charges suivantes, ou un membre de sa famille ou un proche collaborateur.

La notion de **dirigeant d'une organisation internationale (DOI)** comprend aussi un membre de la famille ou un proche collaborateur du dirigeant.

1. Par «membre de la famille», on entend le conjoint (mariage ou union civile), le conjoint de fait, les enfants du titulaire du contrat; les enfants du conjoint du titulaire du contrat; les frères/sœurs ou les demi-frères/demi-sœurs par alliance et de sang du titulaire du contrat; les parents biologiques/adoptifs ou le conjoint du père ou de la mère du titulaire du contrat; les parents biologiques/adoptifs ou le conjoint du père ou de la mère du conjoint (mariage ou union civile) ou du conjoint de fait du titulaire du contrat.
2. Par «proche collaborateur», on entend une personne qui est étroitement associée à la personne en question pour des raisons personnelles ou professionnelles. Voici quelques exemples de circonstances qui pourraient amener à conclure qu'une personne est un proche collaborateur :
 - opérations effectuées entre une PPE ou un DOI et le client;
 - activités commerciales entre une PPE ou un DOI et le client;
 - couverture médiatique qui associe une PPE ou un DOI au client;
 - relation personnelle, comme une relation amoureuse ou une amitié profonde, entre une PPE ou un DOI et le client.

Étrangers politiquement vulnérables (EPV) (en vie ou décédés, charge occupée actuellement ou déjà occupée)

- Membre du conseil exécutif d'un gouvernement
- Dirigeant d'une banque d'État
- Dirigeant d'une société d'État
- Ambassadeur
- Attaché
- Chef d'État
- Membre d'une assemblée législative
- Sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent
- Conseiller d'un ambassadeur
- Chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative
- Chef de gouvernement
- Chef d'un organisme gouvernemental
- Officier ayant le rang de général ou un rang supérieur
- Juge de la cour suprême, de la cour constitutionnelle ou d'une autre cour de dernier ressort

Nationaux politiquement vulnérables (NPV) (en vie ou décédés, charge occupée actuellement ou au cours des 5 dernières années)

- Gouverneur général
- Lieutenant-gouverneur
- Membre du Sénat
- Membre de la Chambre des communes
- Membre d'une assemblée législative
- Sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent
- Ambassadeur
- Conseiller d'un ambassadeur
- Attaché
- Officier ayant le grade de général ou un grade supérieur
- Dirigeant d'une société appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province
- Chef d'un organisme gouvernemental
- Juge d'une cour d'appel provinciale
- Juge de la Cour d'appel fédérale
- Juge de la Cour suprême du Canada
- Chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative
- Maire
- Titulaire d'un poste ou d'une charge visés par règlement

Dirigeant d'une organisation internationale (DOI) (en vie ou décédé, charge occupée actuellement ou au cours des 5 dernières années)

Un particulier est un DOI s'il est le dirigeant d'une organisation internationale ou le dirigeant d'une institution créée par une organisation internationale. Une organisation internationale est une organisation créée par les gouvernements de divers États et instituée en vertu d'un accord officiellement signé par ces États.

Voici quelques exemples d'organisations internationales :

- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- Fonds monétaire international (FMI)
- Groupe de la Banque mondiale
- Organisation mondiale de la santé (OMS)
- La Francophonie.

Protection des renseignements personnels

Pour le groupe Sun Life, la protection de vos renseignements personnels est une priorité. Nous conservons de façon confidentielle des renseignements personnels sur vous et sur les produits et services que vous avez souscrits auprès de notre organisation, pour vous offrir des produits et services de placement, d'assurance et de retraite qui vous aideront à atteindre vos objectifs financiers à toutes les étapes de votre vie. Pour y arriver, nous devons recueillir, utiliser et transmettre vos renseignements personnels à des fins de tarification, d'administration, d'évaluation des dossiers de règlement, de protection contre la fraude, les erreurs ou les fausses représentations, ainsi qu'à des fins juridiques, réglementaires ou contractuelles. Cela peut nous aider aussi à vous informer sur d'autres produits et services qui pourraient répondre à vos besoins en constante évolution. Les seules personnes qui ont accès à vos renseignements personnels sont nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers) et les tiers fournisseurs de services, de même que nos réassureurs. Toute personne que vous aurez autorisée pourra également avoir accès à vos renseignements personnels. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur du Canada, et vos renseignements personnels pourraient alors être régis par les lois qui sont en vigueur dans d'autres pays. Vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, le cas échéant, nous demander par écrit d'y apporter des corrections. Pour en savoir davantage sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez le www.sunlife.ca/confidentialite.

Autorisation d'opération (AO)

Par l'entremise de cette Autorisation d'opération, vous autorisez votre conseiller, soit le conseiller nommé dans la présente, à demander à la Sun Life de traiter les opérations suivantes en votre nom :

- nouveaux paiements de primes;
- transferts entre fonds – cela ne comprend pas les demandes de transfert d'un fonds avec FSD à un fonds avec FPS. Ce genre de transfert peut avoir une incidence sur les garanties, donc une Fiche d'ordre doit être utilisée chaque fois pour obtenir la signature du client;
- établissement* et modification d'un prélèvement bancaire (PB), y compris un PB unique, ou des retraits périodiques. Par exemple, l'augmentation ou la diminution du montant, un changement de périodicité, un changement de fonds ou la remise en vigueur d'un PB dans les 12 mois d'un arrêt;
- rachats jusqu'à concurrence de 50 000 \$ (brut) où le produit est livré à l'adresse qui figure actuellement à votre dossier ou déposé dans le compte bancaire indiqué dans votre dossier à la Sun Life. La signature du client ainsi qu'une garantie de signature sont exigées pour les rachats de plus de 50 000 \$.

* Si les renseignements bancaires pour ce contrat sont au dossier, la signature du client n'est pas requise pour établir le PB. Par contre, il faut une signature si la demande est pour un premier PB pour les séries Succession ou Revenu des Solutions FPG Sun Life, qu'il y ait ou non une autorisation d'opération au dossier.

Remarque : Conservez une copie de toutes les directives que vous donnez à votre conseiller et vérifiez les confirmations pour vous assurer que les opérations correspondent à vos directives. Vous pouvez révoquer cette AO en avisant la Sun Life par écrit. L'AO prend fin si la Sun Life est avisée de votre décès, si elle est avisée par écrit de votre incapacité mentale ou de votre faillite ou en reçoit la preuve, si le conseiller attitré de votre contrat change, si elle est avisée de la faillite de votre conseiller ou si vous avez signé une nouvelle AO. La Sun Life peut refuser d'accepter ou d'exécuter des opérations en vertu de la présente AO. Cette AO ne s'applique pas aux contrats pour lesquels un bénéficiaire irrévocable a été désigné. Communiquez avec votre conseiller si vous avez des questions.

TOUTE SOMME AFFECTÉE À UN FONDS DISTINCT EST INVESTIE AUX RISQUES DU PROPRIÉTAIRE DU CONTRAT ET SA VALEUR PEUT AUGMENTER OU DIMINUER.

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life).

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2022. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.